Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260322-2026D16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dimanche 22 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 mars 2026
Présents à la séance :	19	Date d'affichage :	18 mars 2026
Nombre de procurations :	00		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : PERRON Sandra

N° 2026-16

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,

Entendu la proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la création de 5 postes d'adjoints.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON